ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE
DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE

CONSERVATION FONCIERE : …….

PROCES VERBAL DE MISE EN CONCORDANCE

Concernant :

La propriété dite : …….
Titre Foncier N° : 1000 /00

Située à :

Préfecture/Province : ……..
Ville/Commune/Arrond. : ……..
Quartier/Lotissement : ……..

L'an deux mille …….. , Le ……... , à …….. heures …… minutes.

Nous soussignés, **Mr** …… Ingénieur Géomètre Topographe, Inscrit au tableau de l'Ordre des Ingénieurs Géomètres Topographes (Secteur Privé) sous N° :……...

- En application de l'article 17 de la loi 2.13.18 du 16 Ramadan 1435 (14/07/2014) publiée au B.O N°6277 du 30 Ramadan 1435 (28/07/2014).
- Vu (1) La demande de l'intéressé.
- Portant (2) à la mise en concordance des constructions avec les limites du titre sus –visé
- Attendu Mr. (3) ……. et Les intéressés ayant été dûment prévenus de l'heure et du jour des opérations.

Nous nous sommes transportés à la propriété et y avons trouvé :

MM. (4): M^{r} ……C.I.N N° : ……

Qualité : propriétaire / représentant / mandataire/ etc.

Adresse :……..……
……
……
……
……

(1) Mentionner demande, acte, document, réquisitions, etc... Justifiant l'opération avec sa nature et sa date.
(2) Indiquer sommairement l'opération à entreprendre.
(3) Mentionner les noms des parties convoquées le cas échéant.
(4) Noms, prénoms, qualité et domicile des assistants.

Nous avons procédé à nos opérations de la façon suivante :

Après avoir reconnu les limites et la consistance générale de la propriété, nous avons pris comme point de départ de nos opérations l'angle « Sud-Est » et nous y trouvons marquée la borne **B933** à l'intersection de la ligne d'accolement de deux murs de construction (de 0.20m d'épaisseur chacun) l'un à la propriété l'autre au riverain et la limite à suivre :

Riverains et consistances	N° des Bornes	Nature des Bornes et des Limites
Rue de Lotissement de 15m T.3929/00		L.R. suivant le parement extérieur d'un mur de façade à la propriété de 0.2m d'épaisseur.
	B934	Marquée à l'intersection de la limite décrite ci-avant et celle à suivre.
T. ……../…. RDC+2 étages		L.R suivant la ligne d'accolement de deux murs de construction (de 0.20m chacun) l'un à la propriété et l'autre au riverain.
	B947	Marquée à l'intersection de la limite décrite ci-avant et celle à suivre.
T. ……../…. RDC+2 étages		L.R suivant la ligne d'accolement de deux murs de construction (de 0.20m chacun) l'un à la propriété et l'autre au riverain.
	B948	Marquée à l'intersection de la limite décrite ci-avant et celle à suivre.
T. ……../…. RDC+2 étages		L.R suivant la ligne d'accolement de deux murs de construction (de 0.20m chacun) l'un à la propriété et l'autre au riverain.
	B933	Point de départ.

Contenance de la propriété : **1 a 98 ca**
Consistance de la propriété: **Magasin et garage au RDC + Mezzanine + Deux étages.**
Charges foncières et servitudes : **Néant.**

Et attendu que nos opérations sont terminées, avons clos le présent procès-verbal que nous avons signé ainsi que (1). . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Le propriétaire ou son représentant : L'Ingénieur Géomètre Topographe :

(1) Parties intéressées à l'opération et ayant fait des déclarations desquelles il résulte un accord sur de nouveaux droits, servitudes ou charges foncières.